

Charte de l'éco-citoyen

- On est éco-citoyen 365 jours par an.
- Chaque jour, l'éco-citoyen préserve l'environnement grâce à des gestes simples.
- L'éco-citoyen apprend à jeter moins et à jeter mieux.
- L'éco-citoyen cherche à produire le moins possible de déchets.
- L'éco-citoyen fabrique de l'engrais naturel en compostant les déchets organiques dans son jardin.
- L'éco-citoyen apprend à trier ses déchets : il apporte le verre usagé jusqu'au conteneur le plus proche prévu à cet effet. Il récupère les journaux, revues, papiers, bouteilles en plastique, métaux, pour les jeter également dans des conteneurs spéciaux.
- L'éco-citoyen n'oublie pas ses papiers gras derrière lui lorsqu'il se promène, lorsqu'il pique-nique ou dans toute autre situation.
- L'éco-citoyen ne se débarrasse jamais de ses déchets encombrants ou toxiques dans la nature, les terrains vagues ou sur les trottoirs.
- L'éco-citoyen a recours pour ses gravats ou ses résidus encombrants à l'une des très nombreuses déchetteries qui existent en France.
- L'éco-citoyen se renseigne sur tous les moyens mis à sa disposition pour se débarrasser de ses déchets, de la façon la moins dommageable pour l'environnement.
- L'éco-citoyen donne l'exemple et fait bénéficier les autres de ses connaissances en leur indiquant la meilleure façon de gérer leurs déchets.